

## La Passion de Notre Seigneur

### Les quatre récits évangéliques

avec Simon Knaebel

Notre calendrier liturgique accorde une place insuffisante aux récits de *la Passion de Notre Seigneur*, dont la lecture est pratiquement réservée à la Semaine Sainte. Les Passions des trois évangiles synoptiques (Mt, Mc, Lc) sont proclamées le dimanche des Rameaux des trois années A, B et C : Matthieu durant l'année A, Marc en B et Luc en C. La Passion selon s. Jean est méditée chaque année le Vendredi-Saint. On sait pourtant que ces quatre récits sont probablement les parties les plus anciennes dans la rédaction de chaque évangile<sup>1</sup>. L'explication la plus fréquemment avancée est que le *trauma* de la mort de Jésus sur les disciples et les premiers croyants a provoqué cette mise au point rédactionnelle rapide et définitive après les événements. Le contenu historique et théologique des quatre récits de la Passion mérite donc une étude attentive, loin de l'idée d'un récit unique de la Passion auquel la piété, les représentations picturales postérieures et la tradition liturgique nous ont habitués. On trouvera ici un plan et un aperçu de ce qui aurait pu constituer un cycle de trois conférences de Carême 2021 en présentiel. A défaut de pouvoir les présenter de vive voix, nous avons pris le parti d'en fournir par écrit un exposé condensé que l'on voudra bien diffuser par tous moyens à disposition. L'exposé sera réparti en trois étapes correspondant aux trois conférences traditionnelles de Carême : **1.** *Peut-on reconstituer l'histoire du procès et de la mort de Jésus ?* **2.** *Les récits de la Passion chez Matthieu et Luc ;* **3.** *Les récits de la Passion selon Marc et Jean.*

\*\*\*

#### Première conférence

### Peut-on reconstituer l'histoire du procès et de la mort de Jésus ? **I**

Nous concentrons notre étude sur les textes des quatre récits de la Passion. Il existe certes des sources intéressantes en dehors du Nouveau Testament : le témoignage de Flavius Josèphe, les Annales de Tacite, le Talmud de Babylone ou encore la Lettre de Mara bar Sérapion à son fils. Le Nouveau Testament lui-même comporte, en dehors des quatre récits eux-mêmes, quelques frêles indications : peu de choses sur le déroulement du procès dans les Actes des Apôtres et les épîtres de Paul, à part la crucifixion de Jésus que Paul (1 Th 2,15) et une partie des Actes (2,36 ; 3,15 ; 4,10 ; 5,30) attribuent aux Juifs. La première lettre à Timothée allègue l'exemple du « beau témoignage » porté par Jésus devant Pilate : « *Je t'en prie devant Dieu qui donne la vie à toutes choses et devant le Christ Jésus qui, sous Ponce Pilate, a rendu son beau témoignage, garde le*

---

<sup>1</sup> Les trois exposés de ce **Cycle de Carême 2021** sont documentés à partir des travaux exégétiques reconnus comme les plus sérieux sur le sujet. Pour la bonne compréhension de ce qui va suivre, nous avons fait le choix d'adopter les grandes articulations qu'établit **Simon LEGASSE**, professeur à Toulouse, dans son *Cahier Évangile* 112, Paris, Cerf, 2000 (Sigles : SL et CE 112). L'auteur choisit *six épisodes majeurs* de la Passion, dont nous rendrons compte de manière abrégée dans les seconde et troisième conférences. En fait, dans l'ensemble de son *Cahier Évangile* 112, l'exégète reprend, de manière claire et pédagogique, ses deux maîtres-ouvrages : *Le procès de Jésus. L'histoire*, Lectio Divina 156, Paris, Cerf, 1994, 196 p. ; *Le procès de Jésus. La Passion dans les quatre évangiles*, Lectio Divina, Commentaires 3, Cerf, 1995, 2 vol., 632 p. Parmi l'abondante littérature disponible, ont également été pris en compte, entre autres : X. LEON-DUFOUR, « Passion (Récits de la) », *Dictionnaire de la Bible, Supplément*, t. VI, 1060, col. 1419-1492 ; A. MARCHADOUR (éd.), *Procès de Jésus, procès des Juifs ?*, Lectio Divina, hors série, Cerf, 1998 ; H. SCHUERMANN, *Comment Jésus a-t-il vécu sa mort ?*, Lectio Divina 93, Paris, Cerf, 1977 ; M. HENGEL, *La crucifixion dans l'antiquité et la folie du message de la Croix*, Lectio Divina 105, Paris, Cerf, 1981.

*commandement sans tache et sans reproche, jusqu'à l'Apparition de notre Seigneur Jésus Christ »* (1 Tm 6,13-14).

Nous ferons se succéder : **1.** *les éléments historiques* à notre disposition, **2.** *le point de vue de l'exégèse* sur les quatre récits, **3.** et enfin *le message théologique* de chaque récit. Au début des deuxième et troisième conférences, nous reviendrons sur **six épisodes importants** : (1) la prière à Gethsémani, (2) le procès juif devant le sanhédrin, (3) le procès romain devant Pilate en Jean, puis trois moments du récit du Calvaire : (4) la prière d'abandon sur la croix, (5) la promesse au « bon larron » (Lc) et (6) la déchirure du voile du Temple (Mt).

## **I. Les éléments historiques à notre disposition**

Avec la quasi totalité des historiens et exégètes, nous admettons que les quatre évangiles constituent notre *unique source* d'information touchant le détail du procès et de la passion de Jésus, de l'arrestation à la sépulture. Mais pour autant, ces évangiles sont-ils dignes de confiance du point de vue de l'histoire ?

### *1. Des précisions historiques irréfutables*

Il est aujourd'hui acquis qu'ils comportent trop de précisions historiques pour qu'on puisse les ranger parmi des compositions légendaires ayant seulement des visées théologiques voire polémiques. En effet, les épisodes se succèdent dans l'ordre historique des faits : arrestation, procès, exécution, mise au tombeau. Mais, à l'opposé, ils ne sont pas non plus des reportages visant seulement la précision factuelle. Ils présentent des détails qui portent la marque de la réalité : à côté de la flagellation et de la crucifixion, on trouve par exemple le personnage de Simon de Cyrène, mentionné avec ses deux fils Alexandre et Rufus (Mc 15,21), ou encore Joseph d'Arimathie qui prend part à l'ensevelissement de Jésus. Les noms de lieux aussi « sentent » la réalité de terrain : *Gethsémani* (Mc 14,32, par.), la place dite *Gabbatha* ou *Lithostroton* (Jn 19,13), le « lieu du crâne » appelé *Golgotha* où Jésus fut crucifié (Mc 15,22, par. ; Jn 19,17), ou encore le « prétoire » de Pilate (Mc 15,16, par. ; Jn 18,28). Paraît également historique le fait que Jésus fut inclus dans une exécution collective, alors que la piété légitime aurait pu être tentée de tout centrer sur lui. Enfin, il y a le grief et le motif moqueur et non chrétien du supplice : « Roi des Juifs » inscrit au-dessus du condamné (INRI : « Jésus de Nazareth, Roi des Juifs »). De tels détails remontent à tous les coups à la première communauté chrétienne de Jérusalem. Concluons : les récits évangéliques sont une source essentielle pour la connaissance de ce procès hors normes. L'historien ne peut écarter des telles informations.

### *2. Des différences entre les récits*

Pourtant, à l'inverse, ces récits ne sont pas une simple transcription des faits. D'ailleurs ils ne se recourent pas entièrement. Pour commencer, certains évangiles contiennent des détails qu'on ne trouve pas dans les autres et qui ne sont pas de minime importance, comme la comparution nocturne de Jésus devant Anne ou certaines scènes du Calvaire d'après le quatrième évangile (Jn 18,12.19-24 ; 19, 25-37), ou encore l'épisode, propre à Luc (23,8-12), où l'on voit Jésus conduit devant Hérode Antipas, ou encore l'intervention de la femme de Pilate, la déroboade de son époux et la réaction consécutive de la foule, seulement présente en Mt (27,19.24-25). De plus, on trouve que, dans un même épisode ou sur un même point, les rapports des évangiles ne se recouvrent pas. Jean indique que les femmes disciples sont au Calvaire au pied de la croix (19,25) ; dans Marc elles se tiennent à distance et regardent l'exécution « de loin » (15,40). Mais il y a surtout le difficile problème de la chronologie des Synoptiques (Mt, Mc et Lc). Selon les trois premiers évangiles, Jésus aurait été crucifié le jour même de la Pâque, après l'avoir célébrée la nuit précédente avec ses disciples (Mc 14,12, par). Dans Jean, en revanche, il est clairement indiqué que Jésus est mort et enseveli avant l'ouverture de la fête pascale (Jn 18,28; 19,31.42). Ce dernier problème est apparemment résolu depuis la découverte, au 20<sup>e</sup> siècle, de la *Mishna Pessahim*, un écrit juif datant du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. Il y est indiqué que, devant l'affluence à Jérusalem au

moment de la Pâque et les problèmes pratiques qui se posaient, il était admis que l'on pouvait célébrer le repas pascal un, deux voire trois jours avant le soir de *Pessah*.

Mais que faire de ces différences ? Certaines peuvent relever d'une information plus directe que celle dont disposaient d'autres évangélistes. On pense par exemple aujourd'hui que le quatrième évangile comporte des données qui remontent directement aux premières communautés de Palestine. Sur la question de la chronologie de Pâques, il aurait donc raison contre les trois autres. Mais il est surtout important de noter que chacun des auteurs rédige aussi dans une optique qui est, ou non, partagée avec d'autres. En tout cas, aucun des quatre évangélistes ne rapporte simplement des faits bruts.

### 3. *L'interprétation des récits*

C'est ici qu'intervient un point de vue, que nous appelons aujourd'hui « *herméneutique* » (càd de l'ordre de l'interprétation). Expliquons-nous. Il n'est pas difficile de comprendre que, pour les chrétiens des premières communautés palestiniennes et au-delà, l'idée même d'un Messie crucifié était infiniment choquante. La croix historique ne pouvait que susciter l'horreur et la honte : « *Scandale pour les Juifs et folie pour les païens* » dira Paul vers l'an 57 (1 Co 1,23). Pour les Juifs, reconnaître Jésus comme Messie et Fils de Dieu revenait à faire acte d'impiété. Chez les païens, les Grecs en particulier, sensibles au prestige de la philosophie, admettre qu'un messager de la divinité endure la mort ignominieuse des esclaves tout en affichant la prétention d'éclairer le monde, ne pouvait passer que pour une « *bizarrie venue d'Orient* » (SL). Et cela même si Platon comporte bien, dans *La République*, ce propos paradoxal repris dans une chanson célèbre du 20<sup>e</sup> siècle : « Celui qui a dit la vérité, il doit être exécuté ».

On comprend de suite que les évangiles sont avant tout écrits pour les chrétiens. Mais comment annoncer un « Messie crucifié » ? C'est ici qu'intervient la question de la nécessaire conformité des événements de la Passion au plan de Dieu. C'est l'interprétation du fameux *dei grec* (« il fallait »). Les récits de la Passion sont donc aussi une instruction à l'usage des chrétiens pour leur permettre d'accepter, de comprendre et de justifier l'inacceptable. En effet, on constate qu'aucun des quatre récits de la Passion ne songe à évacuer la honte et l'horreur du supplice de la croix. Ils s'appliquent au contraire à montrer, dans la lumière de la résurrection, que celui qui souffrait pareil tourment n'était pas l'objet de la fatalité. Il avait même prévu cette issue de sa vie terrestre. Les « prophéties » de la Passion, dans les évangiles, le montrent, comme en Mc 8,31 ; 9,31 ; 10,33, par (= et parallèles). Et même, loin de la subir, il l'assumait en maître des événements mais aussi en pleine soumission à Dieu. Mais, le plus difficile à admettre et à comprendre pour les croyants est qu'au cours des récits de la Passion, tous les efforts des rédacteurs visent à montrer que ces événements ne sont pas un signe d'échec mais obéissent au *dessein de Dieu* livré dans les Écritures que les chrétiens avaient reçues d'Israël. Les exemples abondent : achat du champ du potier (Mt 27,9-10), tirage au sort des vêtements, mais pas de la tunique (Jn 19,24), « Ceci est mon sang de l'alliance » (Mc 14,24) ou « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » (Mc 15,34, par.). Selon Matthieu (27,34), Jésus absorbe une mixture de vin et de fiel, allusion au psaume 69,22 considéré comme prophétie messianique.

Il faut mentionner ici, dès à présent, la polémique antijuive de certains passages des récits de la Passion, en particulier chez Matthieu, mais aussi chez Marc et Jean : les Juifs sont présentés comme ayant positivement contribué à cette mort où les Romains, et Pilate en particulier, sont largement excusés. L'aménagement de certains faits le montre :

« Luc et Jean nous présentent les Juifs ou leurs chefs emmenant Jésus au Calvaire et procédant à sa crucifixion, sans pour autant oublier les soldats de Rome qu'on ne tarde pas à rencontrer en leur lieu et fonction historiques<sup>2</sup>. D'autre part, Pilate, qui aurait dû condamner Jésus d'emblée pour crime de lèse-majesté après qu'il a confessé hautement sa qualité de roi

---

<sup>2</sup> Lc 23,13.25-26.33.36; Jn 19,15-16.18.23.

des Juifs, devient son défenseur contre ces derniers (Mc 15,2.14, par.). Enfin, et surtout dans l'évangile de Luc, un propos d'édification se fait jour qui trace de Jésus un portrait exemplaire offert à l'imitation des chrétiens ; ainsi, dans la scène de l'« agonie » (à Gethsémani, ndlr), où d'emblée cet aspect est souligné et où Jésus est présenté comme le modèle du chrétien tenté (Lc 22,40). Même aspect dans la mort de Jésus, dont la prière (un aspect caractéristique de Jésus selon Luc) s'exprime de façon à inspirer les chrétiens dans la même circonstance (Lc 23,46 = Ps 31,6) » (SL, CE 112, p. 10).

#### 4. Des traditions narratives différentes

Il existe donc une « tradition narrative » portant sur la Passion de Jésus, dans laquelle chaque évangéliste a reporté ses préoccupations, tendances pastorales et instructions pour les communautés auxquelles il s'adressait. On quitte ici le plan strict de l'histoire et l'on est obligé de tenir compte, pour chaque auteur, de l'esprit qui l'a guidé dans la composition de son récit. Si on veut s'en tenir à l'enquête historique, les quatre récits sont d'un intérêt inégal : Matthieu et Luc n'ajoutent rien à ce qu'on trouve déjà chez Marc. Ce qu'ils ajoutent à ce dernier, n'offre pas toutes les garanties qui permettraient d'y reconnaître des faits réels. Pourquoi Marc est-il ainsi le récit-source ? Avant tout parce qu'il est le premier à être « bouclé ». C'est avant l'an 70. Il est donc le plus proche des événements. Chez **Matthieu**, on trouve la démarche de la femme de Pilate et les autres ajouts matthéens à la séance du tribunal romain ; Pilate, de son côté, en se lavant les mains, montrerait qu'il connaît la Bible. L'épisode de l'ouverture des tombeaux (Mt 27,52-53) est un événement symbolique dont l'effet est en réalité à retardement, ainsi que la garde du sépulcre de Jésus (27,62-66), pour prévenir toute accusation de rapt de cadavre. Dans **Luc**, l'on trouve la comparution de Jésus devant Hérode Antipas, ce qui n'est pas impossible. Il y a aussi l'épisode des femmes en pleurs sur le chemin du Calvaire (Lc 23,27-31). La scène est pénétrée de citations bibliques et annonce, *ex eventu*, c'est-à-dire *a posteriori* la ruine de la Ville sainte présentée comme le châtement des Juifs. Il y a chez Luc une tendance nette à l'édification et à l'encouragement des chrétiens, comme cela transparaît dans l'épisode du bon larron (23,39-43), la dernière prière de Jésus (23,46) et le repentir de la foule (23,48).

## II. Des questions qui restent en suspens

L'étude du droit romain et du droit juif de l'époque ne permettent pas de tout expliquer. Voici deux exemples. 1. Le procès de Jésus devant le sanhédrin, tel qu'il est raconté dans les évangiles synoptiques s'achève, dans Marc et Mathieu, sur une condamnation à mort en bonne et due forme. Il s'est tenu de nuit. Or le Sanhédrin ne peut siéger de nuit et, surtout, il n'a pas le droit de prononcer une sanction capitale. Il a donc fallu attendre le point du jour pour qu'au terme d'une ultime délibération, Jésus soit renvoyé devant le tribunal de Pilate. 2. Le déroulement de la séance de tribunal devant Pilate est imprégné de thèmes relevant à l'évidence d'une plume chrétienne qui aura tendance, non seulement dans l'évangile de Jean mais encore dans les synoptiques, à disculper au maximum le magistrat romain dans cette affaire. Sans parler de la libération du fameux Barrabas, dont on ne trouve pas trace dans l'histoire du droit juif. Que s'est-il alors passé lors des deux procès, juif et romain ?

### 1. Les motifs de l'arrestation et de la mort

On peut admettre que les grandes lignes du procès sont repérables. Mais, parmi les zones d'ombre, figurent les raisons qui ont amené les autorités juives à arrêter Jésus et à le faire exécuter par les forces romaines. Jésus fut condamné par Pilate pour des raisons politiques, comme prétendant à la royauté, ainsi que l'indique l'écriteau « Roi des Juifs ». Mais ce motif fut-il porté par les autorités juives ? Les innovations réformatrices de Jésus concernant la loi de Moïse et son application, telles que les évangiles nous les rapportent, ne permettent pas d'envisager sérieusement que sa position dans ce domaine ait pu lui valoir l'arrestation et la mort.

On évoque généralement deux épisodes qui ont pu jouer. *L'entrée triomphale à Jérusalem*, avec les acclamations royales qu'elle comporte, représentent-elles une scène historiquement vécue ? Si

oui, les autorités romaines auraient-elles pu supporter sans réagir une apparente restauration monarchique forcément menée contre elles ? Sans nier que l'événement des Rameaux ait bien eu lieu, on opte plutôt aujourd'hui pour une manifestation moins spectaculaire, par exemple par un groupe de disciples. Mais il reste le poids biblique et messianique de l'épisode : « Hosanna au fils de David », ce qui justifie sa place dans le récit.

En revanche, un autre événement a pu provoquer une action contre Jésus. C'est l'incident des *vendeurs chassés du Temple*, où Jésus renoue avec les anciens prophètes critiquant l'exercice du culte. Certaines paroles de Jésus annonçant la ruine du sanctuaire se retrouvent dans la bouche de ses accusateurs dans le récit du « procès juif » (Mc 14,58). On connaît à cet égard les positions de Jésus : le règne de Dieu établi sur terre n'a pas besoin d'un culte sacrificiel d'abord destiné, au moins partiellement, à l'expiation des transgressions humaines. Il est clair que ces vues critiques ne pouvaient guère attirer à Jésus la bienveillance des chefs religieux, pas davantage celle de la population, très attachée au Temple et à ses rites. De plus, l'action de Jésus menaçait l'ordre public, et, qui plus est, en pleines fêtes pascales quand la ville de Jérusalem était remplie de pèlerins. C'est donc sans doute opportunément que Caïphe, grand prêtre ami des Romains, a jugé prudent de faire arrêter Jésus. Mais bon nombre d'auteurs, plutôt sensibles au grief de la prétention royale, ne ramènent pas tout à la question du Temple dans le processus qui a amené l'arrestation de Jésus.

### **III. Peut-on reconstituer l'ordre des événements ?**

#### *1. L'arrestation et le procès juif*

Selon les récits, Jésus est arrêté à Gethsémani par une troupe envoyée par « les grands prêtres, les scribes et les anciens » (Mc 14,43). L'intention est donc d'attribuer à l'instance suprême du judaïsme la responsabilité de la mort de Jésus. Au sein du sanhédrin, traversé de plusieurs courants, le grand prêtre détenait en fait seul les rênes du pouvoir. Avec les anciens grand-prêtres et les autres membres de l'aristocratie sacerdotale, il pouvait directement entreprendre des opérations de police, et ce par l'intermédiaire du commandant du temple. L'arrestation fut rendue possible par les indications de Judas, un des disciples.

Jésus fut arrêté par la police du Temple sans la collaboration de la troupe romaine. Il fut d'abord conduit dans la maison privée de l'ex-grand prêtre Anne, beau-père de Caïphe, grand prêtre en exercice. Une réunion informelle de quelques membres du haut clergé décida à ce moment-là de la suite à donner. C'est là que Jésus fut maltraité par la soldatesque en attendant le matin.

#### *2. Le procès devant Pilate*

A ce moment-là, Jésus est conduit devant le tribunal de Pilate, seul apte à prononcer un arrêt de mort et à le faire exécuter (Jn 18,31). L'inculpation fut politique, selon les récits de la séance dans les évangiles. Pilate ne réagit pas lorsque Jésus reconnaît sa prétention au titre de « roi des Juifs », ce qui représente normalement une haute trahison. On peut également être interrogatif devant le rôle de la foule : Chez Mt et Mc, elle n'intervient que dans l'épisode de Barabbas, qui n'est pas repéré dans les us et coutumes de l'époque. Le procès eut lieu dans le palais ou « prétoire » de Pilate, situé dans la forteresse Antonia ou dans le palais d'Hérode. La localisation continue d'être discutée, bien que la seconde indication ait la primeur. En fait, c'est la seconde localisation qui possède les meilleures garanties.

La séance devant Pilate s'acheva par la condamnation de Jésus à mort. Il fut exécuté avec d'autres, comme en témoigne Mc 15,27, etc. On estime généralement aujourd'hui que, pour sauvegarder l'ordre public, Pilate jugea prudent de se débarrasser de Jésus. Il aurait accédé à la demande des autorités sacerdotales, confortant ainsi la bonne entente qui régnait généralement entre lui et elles. On ne peut exclure historiquement que Jésus ait comparu devant Hérode Antipas, tétrarque de Galilée alors présent à Jérusalem, tel que cela est rapporté dans l'évangile de Luc

(23,6-12). Mais l'épisode est isolé chez Luc et pourrait relever d'un dessein apologétique : une voix romaine, l'autre juive, témoignent de l'innocence de l'accusé (Lc 23,14-15).

Jésus fut condamné par Pilate à être crucifié. Ce supplice, historiquement pratiqué des rives de l'Indus jusqu'en Écosse, est, au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, considéré comme typiquement romain. La besogne est confiée à des auxiliaires de troupes romaines. La crucifixion est précédée de la flagellation publique sur la place même où Jésus venait d'être condamné. De là les soldats l'emmenèrent au lieu de l'exécution. Jésus porte lui-même le *patibulum* ou traverse de son gibet. Mais on réquisitionne, pour l'aider, un certain Simon de Cyrène, bien connu de la communauté de l'évangéliste Marc.

### 3. La crucifixion

L'endroit où Jésus, avec au moins deux autres condamnés, fut crucifié est désigné dans les évangiles du nom de *Golgotha*, transcription approximative de l'araméen et qui veut dire « crâne » (en latin *calvaria*, d'où Calvaire), sans doute en raison de sa configuration topographique. L'emplacement traditionnel à l'intérieur de la basilique actuelle du Saint-Sépulcre s'appuie sur une tradition qui remonte au moins au 3<sup>e</sup> siècle et qui fut consacrée par l'édification de la basilique constantinienne au début du 4<sup>e</sup> siècle.

### 4. La mort et la sépulture

Au lieu du supplice on offrit à Jésus un narcotique, selon la coutume juive. Jésus fut cloué au *patibulum*, lequel fut ensuite hissé sur le poteau (*stipes crucis*) fiché en terre à demeure. Un écriteau (*titulus*), fixé à la croix ou bien porté devant le condamné ou encore pendu à son cou, contenait les mots « Roi des Juifs ». Le texte trilingue hébreu, grec, latin, mentionné en Jean relève surtout de la théologie du quatrième évangile soulignant la royauté de Jésus sur l'univers entier (Jn 18,37). Le « vinaigre » que les soldats donnèrent à boire à Jésus était la *posca*, mélange d'eau, d'œufs et de vinaigre, utilisée par les soldats ou les travailleurs des champs. La fin de Jésus fut plus rapide que celle de ses compagnons, puisqu'il fut dispensé du *crurifragium*, la fracture des os des jambes, par laquelle les soldats achevèrent les autres condamnés.

Pour contrevenir à la règle romaine qui voulait que les crucifiés, une fois morts, demeurent sur le gibet, des notables juifs firent une démarche auprès de Pilate pour obtenir que Jésus et ses compagnons de supplice soient descendus de leurs croix avant l'ouverture du sabbat. Pilate accorda cette faveur. Les quatre évangiles attribuent à Joseph d'Arimathie, un notable juif, d'avoir enseveli Jésus. Sans doute que sa piété personnelle l'incitait à obéir à la Loi (Dt 21,22-23) prescrivant d'enterrer le corps des suppliciés avant le coucher du soleil. La sépulture devait se faire sans honneurs et ne pouvait avoir lieu dans la tombe familiale. L'évangile de Marc, le plus dépouillé de tous les quatre, ne mentionne ni lavage du corps ni onction. Enveloppé dans un linceul, le corps de Jésus fut déposé dans une tombe à deux pas du lieu de son supplice. Une pierre fut roulée à l'entrée.

Les évangiles insistent sur la mort réelle de Jésus. Elle fait, en outre, partie intégrante de la foi chrétienne primitive, telle que nous la rapporte Paul dans le condensé kérygmaticque cité en 1 Co 15,3. Même si, par la suite, des courants minoritaires de l'Église refusèrent d'associer à la divinité de Jésus le sort commun à tous les hommes, en particulier au vu des circonstances ignominieuses de cette mort. C'est le cas des courants gnostiques et docètes que combattirent les Pères de l'Église à partir du second siècle. C'est ainsi qu'Ignace d'Antioche, au début du second siècle, insiste sur la foi orthodoxe qui confesse « *Jésus-Christ, de la race de David, fils de Marie, qui est véritablement né, qui a mangé et qui a bu, qui a été véritablement persécuté sous Ponce Pilate, qui a été véritablement crucifié et est mort (...), qui est aussi véritablement ressuscité d'entre les morts* ». Le gnostique Basilide, à la même époque, insinue que, lors de la crucifixion, Jésus fut remplacé par Simon de Cyrène, après une métamorphose de ce dernier, tandis que Jésus remontait vers Dieu. On retrouve le même refus six siècles plus tard dans le Coran (IV,157), qui s'en prend aux Juifs « pour

avoir dit ‘Nous avons tué le Messie, Jésus, fils de Marie, le prophète de Dieu’, alors qu’ils ne l’ont pas tué ; il ne l’ont pas crucifié, cela leur est seulement apparu ainsi ». Selon certains auteurs, un sosie aurait été crucifié à la place de Jésus, selon d’autres il y aurait eu mort apparente : Jésus détaché de la croix est soigné et guéri. Dieu sauve toujours ses prophètes. « Il devait en être de même pour Jésus. Prophète, comme tous les autres prophètes de l’Islam, il n’était pas concevable que son Seigneur le laissât mettre en croix. Il n’a donc pas été crucifié » (R. ARNALDEZ, *Jésus fils de Marie, prophète de l’Islam*, coll. Jésus et Jésus-Christ 13, Paris, Desclée, 1980, p. 204).

En rapport avec la chronologie des événements, il faut noter le parallélisme mis en avant par le quatrième évangile : c’est au moment où, d’un côté de la vallée du Cédron, les pères de famille juifs ou les chefs de confréries montaient au temple pour y faire sacrifier l’agneau pascal, de l’autre côté, Jésus, véritable agneau pascal et nouvel Isaac, monte en portant le bois du sacrifice. Jean met en relief le caractère pascal de la mort de Jésus et sa référence à l’agneau rituel : « l’agneau de Dieu » (Jn 1,29.36) dont « pas un de ses os ne sera brisé » (19,36).

\*\*\*

**Concluons** ce premier parcours. **1.** Pour éviter de nous en tenir simplement à la piété et à la prière, nous avons pris le parti de mettre en lumière les aspects historiques de la Passion de Notre Seigneur. L’intelligence de la foi ne doit jamais être congédiée dans la foi et la prière. Au contraire, la foi requiert d’être nourrie par l’intelligence. **2.** Aucun des quatre récits de la Passion ne minimise ce que Jésus a subi en humiliations et en souffrances physiques et psychologiques. S’il en sort vainqueur, c’est d’abord en raison de sa confiance en son Père qui ne l’a pas laissé choir. **3.** Nous interprétons aujourd’hui cette extrémité dans l’abaissement par la force de l’Amour de Dieu pour les humains que nous sommes. Dans les siècles passés, on a davantage insisté sur la dimension de « sacrifice substitutif » de la Passion de Jésus. Que veut dire cette expression de sacrifice substitutif ? Le terme consiste à expliquer que Dieu a été à ce point vexé du péché des hommes, qu’aucun humain, même pas l’humanité entière, n’aurait pu s’offrir en sacrifice pour effacer la colère de Dieu. Seul son propre Fils pouvait relever le défi. Cette théologie, qui a prévalu pendant des siècles, est largement abandonnée depuis le milieu du vingtième siècle et les travaux décisifs sur la Résurrection de Jésus. L’accent est depuis lors mis sur cette dernière : le Ressuscité est vainqueur du péché et de la mort. Il nous ouvre le chemin de sa gloire. Une telle théologie est largement plus *positive* que la précédente. Elle correspond d’ailleurs mieux aux attentes de l’homme contemporain. Si l’avenir nous le permet, il nous faudra absolument déployer les aspects et la force de la Résurrection du Christ pour chaque humain. Nous voilà déjà avec un programme pour 2022. En présentiel, espérons-le.